



Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

DELIBERATION Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 084-218400554-20250213-DEL032025-DE



Séance du 13/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages :
16

Date de la convocation
07/02/2025

Délibération 03-2025

Objet demande de
subvention DETR : projet
travaux église

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie POUWELS, Annick GAT, Valérie RUBEAUX, Lydia ZIADÉ, Dominique MAIRE, Natacha BENALI, Lydie AMEVET

Procuration(s) :

Dominique ANCEY donne pouvoir à Marc MUSCAT, Patrice RUBEAUX donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Yves CAIRON

Etai(ent) absent(s) :

NÉF Brigitte, VITALI Marie, GAS Sandrine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Pascale VERHNES

L'Eglise Saint André nécessité des réparations. Un diagnostic sanitaire a été réalisé et montre la nécessité d'intervenir afin d'éviter la détérioration des murs. La toiture nécessite également des réparations. Monsieur le Maire présente l'APS et informe que le montant prévisionnel total des travaux (comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle) est de 246 211 euros HT comprenant la maîtrise d'œuvre et études complémentaires.

Dans ce cadre, il propose un financement prévisionnel suivant :

• Subvention Conseil départemental	40 100
• DETR	123 000
• Commune	83 111

Monsieur le Maire propose donc de solliciter la préfecture au titre de la DETR pour un montant de 123 000€

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre de la DETR pour un montant de 123 000 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

13/02/2025

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 03-2025